

Projet de Loi de Finances 2027 :
- 76,3 millions d'euros pour les collectivités du Val-d'Oise*,
- 76,3 millions d'euros pour les services publics et l'économie locale

L'Union des maires du Val-d'Oise appelle les députés et sénateurs du département à amender le projet de loi de finances pour 2027. Selon la simulation de l'AMF 56**, les mesures annoncées représenteraient 76,3 millions d'euros de moyens en moins pour les 183 communes et les 10 intercommunalités du Val-d'Oise, hors évolution de la dotation globale de fonctionnement : 55,8 millions pour les communes et 20,6 millions pour les intercommunalités. Cela représente environ 59 euros par habitant, sans être une taxe directement facturée aux ménages.

Le mécanisme est simple : lorsque l'État réduit les recettes des collectivités tout en augmentant leurs charges, il leur reste moins d'argent pour entretenir les équipements, financer les services et investir. Derrière les lignes budgétaires, ce sont des écoles à rénover, des bâtiments à adapter aux canicules, des équipements sportifs à entretenir et des chantiers confiés aux entreprises qui risquent d'être reportés.

Cinq mesures, des conséquences concrètes catastrophiques

- **La contribution progressive à l'effort budgétaire (CPEB)** représenterait 30,7 millions d'euros prélevés sur les recettes de 140 communes et des 10 intercommunalités du Val-d'Oise. Ce prélèvement serait définitif : les sommes retirées ne seraient pas remboursées.
- **La baisse du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** entraînerait une perte estimée à 29,6 millions d'euros. Pour un même projet d'investissement, les collectivités recevraient une compensation moins importante de la TVA qu'elles ont payée et devraient donc financer une part plus élevée sur leurs propres moyens.
- **La hausse des cotisations employeurs pour les retraites des agents territoriaux (CNRACL)** ajouterait 11,9 millions d'euros de dépenses obligatoires aux budgets locaux.
- **L'écèlement des fractions de TVA** réduirait de 2,6 millions d'euros les recettes des collectivités concernées. Il limiterait ainsi les ressources qui leur sont versées en compensation d'impôts locaux supprimés dont la TH.
- Enfin, **l'étalement des remboursements du DILICO**, précédent prélèvement sur les recettes locales, retarderait la restitution de 1,4 million d'euros à 30 communes du Val-d'Oise et à l'agglomération Roissy Pays de France : des sommes non perdues, mais indisponibles en 2027 pour financer les services et les projets du territoire

Trois effets catastrophiques : **moins de recettes, davantage de charges et des remboursements retardés.**

Les réserves s'amenuisent, l'avenir des communes se fragilise

Puiser dans les réserves peut absorber une difficulté ponctuelle, pas remplacer durablement des recettes. La comparaison réalisée par l'AMF 56 l'illustre : appliquées à une année de gestion identique à 2025, les mesures simulées feraient passer la diminution annuelle des réserves du bloc communal val-d'oisien de 126,3 à 202,7 millions d'euros. Leur durée théorique de couverture passerait de 3,1 à 2 ans. Il s'agit d'un indicateur de fragilité, non d'une prévision annonçant l'épuisement des réserves à une date précise.

Les élus seraient ainsi confrontés à des choix difficiles : reporter des investissements, réduire certaines dépenses de service, mobiliser davantage l'emprunt pour les projets ou accroître la pression fiscale lorsque leurs marges de manœuvre le permettent.

Moins de chantiers publics, c'est aussi moins d'activité pour les entreprises

L'investissement communal fait travailler les entreprises du bâtiment et des travaux publics, les artisans, les architectes, les bureaux d'études et les fournisseurs. Un chantier reporté, c'est une commande différée pour ces entreprises, avec un risque pour l'emploi et l'apprentissage. Réduire les moyens des communes ne touche donc pas seulement leurs budgets : cela fragilise aussi l'activité économique du territoire.

C'est pourquoi l'Union des maires conteste une logique qui risque de déplacer les difficultés financières de l'État vers les collectivités, puis vers les habitants et les entreprises, sans garantir un redressement durable des comptes publics.

Notre appel aux parlementaires du Val-d'Oise

L'Union des maires du Val d'Oise demande aux députés et sénateurs d'amender le PLF 2027.

L'Union des maires est prête à apporter son concours et à travailler ces amendements avec les parlementaires du Val d'Oise.

Si les collectivités locales sont prêtes à contribuer au redressement des comptes publics, elles doivent le faire à la hauteur de leur part dans l'endettement de la France.

Un grand projet de réforme de la fiscalité locale doit être engagé rapidement afin de redonner les marges de manœuvre aux collectivités locales .

Ce budget pèserait mécaniquement et lourdement sur les **ménages**, soit par une hausse de la fiscalité locale, soit par une réduction des moyens consacrés aux politiques publiques de proximité et aux investissements dans les équipements du quotidien : écoles, gymnases, centres culturels...

Patrice ROBIN

Président,
maire de Villaines-sous-Bois

Jean-Paul JEANDON

Secrétaire général,
maire de Cergy

Contact presse : 06 75 37 10 51

**hors conseil départemental du Val d'Oise et Région Île de France.*

***Source des estimations : AMF 56, simulateur PLF 2027, Hicham Abbad, déclinaison Val-d'Oise. Simulation conséquences du PLF2027 et Comparaison des réserves établie à partir des comptes DGFIP 2025, budgets principaux et annexes réunis. Estimations hors évolution de la DGF, sous réserve du texte finalement adopté et de ses modalités d'application.*